

Fermetures de classes : un calcul pas si simple

Jean-Michel Blanquer a pris ses services de court, lundi, en changeant les règles du jeu. Dans les communes de moins de 5 000 habitants, la balle est désormais dans le camp des élus.

L'engagement du ministre

« **À l'heure où, comme chaque année, nous devons définir la carte scolaire pour la prochaine rentrée, j'ai décidé [...] qu'aucune classe ne pourra fermer dans les communes de moins de 5 000 habitants situées en zone rurale, sans l'accord du maire.** » Ces propos sont extraits du courrier qu'a adressé le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer à son collègue chargé des Collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, lundi. Emmanuel Macron avait promis qu'il n'y aurait plus de fermeture d'école sans l'aval des maires des petites communes. Le ministre va plus loin encore.

On arrête tout...

Branle-bas de combat dans les services territoriaux de l'Éducation nationale, en plein confinement... Les copies des cartes scolaires, ces documents de printemps qui listent les projets d'ouvertures et de fermetures de classes pour la rentrée suivante, étaient déjà bien avancées. C'était le cas dans la Manche et dans le Calvados.

Dès lundi, avec cette nouvelle donne, le travail a été remis sur l'ouvrage partout. Les comités techniques départementaux et comités départementaux de l'Éducation nationale, les instances qui élaborent et se prononcent sur ces cartes scolaires, sont reconvoquées partout la semaine prochaine. « **Il faut tout réécrire** », a indiqué hier Christine Gavini-Chevet, la rectrice de Normandie.

...et on recommence

Depuis deux jours, ses services jouent du téléphone pour réévaluer les velléités de fermetures et d'ouvertures de classes. Un exercice pas si élémentaire qu'il en a l'air. Il y a les cas simples : la commune de moins de 5 000 habitants et son maire, réélu dès le premier tour des municipales, qui refuse ou accepte la fermeture. Il y a le sens des responsabilités attendu là où le maire l'est resté par intérim, dans l'attente du second

tour des municipales. « **La plupart du temps, les maires sont contre la fermeture, indique la rectrice. Nous regardons ensemble. S'il reste hostile à la fermeture, elle ne se fera pas.** »

La mauvaise porte

Attachés à leur école et à leurs services, les maires ruraux, qui avaient exprimé tant de doléances au président de la République lors du Grand débat lancé après la crise des Gilets jaunes, portaient ce souhait de pouvoir s'exprimer. Les voilà exaucés... À condition, toutefois, qu'ils gèrent encore le dossier. « **Des présidents de communautés de communes qui ont pris la compétence scolaire m'appellent pour me dire que c'est à eux de décider et pas aux maires** », souligne Claude Chotteau, à l'inspection académique du Calvados.

Dans la CDC Coutances Mer et bocage, dans la Manche, le vice-président en charge des affaires scolaires, Philippe Vaugeois, a été appelé lundi : « **Même si je ne les ai pas tous eus ces jours-ci, je sais que les maires concernés souhaitent tous le maintien de leur classe. Compte tenu des propos du ministre, je suis assez confiant pour la commission de lundi prochain.** »

Effet de seuil pour les communes nouvelles

Avant le 1^{er} janvier 2017, avec ses 4 891 habitants, Mézidon-Canon, dans le Calvados, était encore une commune rurale au sens donné par le ministre de l'Éducation nationale. En fusionnant avec ses voisines pour donner naissance à Mézidon-Vallée-d'Auge, 9 712 habitants, est-elle devenue ville sans mot à piper sur ses classes ? « **Non** », a tranché l'inspection du Calvados, qui continue de reconnaître « **le caractère rural** » des communes qui ont grossi en devenant nouvelles. Pas si élémentaire, on vous disait...

Les villes, oubliées ?

Dans les secteurs urbains et périurbains, le ministre prévoit que le solde des ouvertures et fermetures « **ne dégrade pas le taux d'encadrement** » (le nombre moyen d'élèves par classe). Là aussi, de savants calculs et quelques discussions sont à prévoir. D'autant, a insisté la rectrice, « **que les mesures essentielles que sont le dédoublement des CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaires, les classes à 24 élèves et la priorité donnée à l'inclusion doivent être conservées** ». Faire plus et mieux, mais avec quels moyens ? « **Un travail sur les ressources humaines est aussi engagé**, répond Christine Gavini-Chevet. **Le ministre a annoncé qu'il pourrait y avoir des moyens supplémentaires.** » La Normandie compte actuellement 19 000 enseignants dans le premier degré (maternelle et élémentaire). La prochaine rentrée doit se faire avec 4 000 écoliers de moins qu'en septembre dernier.

Stéphanie SÉJOURNÉ-DUROY.



Les travaux sur les cartes scolaires étaient bien commencés... Les cartes sont rebattues.
Archives Franck Dubray, Ouest-France